

A.P.A.D.

Assistance pédagogique à domicile aux élèves malades ou accidentés

DSDEN 32 Service de la scolarité 10, place Jean David 32000 Auch

divsco32@ac-toulouse.fr

05 67 76 51 08 / 51 11

	Première demande \square	Prolongation	
Date de la demande :			

- Dossier à scanner, par la direction de l'établissement, au centre de médecine scolaire, pour avis du médecin scolaire
- Par ailleurs, un courrier médical confidentiel émanant du médecin traitant, du médecin hospitalier ou du spécialiste, est à envoyer directement par voie postale ou par mél au médecin scolaire :

Médecin scolaire Centre de médecine scolaire 23 rue Rouget de l'Isle 32000 Auch ce.sante32@ac-toulouse.fr tél 05 62 05 09 55

	Pour l'élève					
Nom:	:					
Adresse:						
Etablissement scolaire fréquenté						
Assurance scolaire de l'élève :						
Certains contrats d'assurance prévoient la prise en charge de cours à domicile (par un organisme privé) e	n cas d'accident ou de maladie.					
	Parents / Resp. légal					
NOM	re responsable légal 🏻					
Tél. fixe						
NOM Prénom mère □ père □ autre responsable légal □						
Tél. fixe Mél :						
	urée prévue de l'absence					
	urce prevue de l'absence					
Hospitalisation NON □ OUI □ Si oui, nom de l'hôpital						
APAD demandée à partir du : jusqu'au						
Le certificat médical du médecin traitant ou hospitalier a été envoyé au médecin scolaire conseiller technique départemental : OUI □ NON □ Si non, envoi prévu le						
A						
Signature						

Informations fournies par l'établissement scolaire

La note de service de la Dos 3 du rectorat en date du 19 nov. 2018 indique qu'avant de proposer des HSE, il convient d'abord de solliciter des TZR en sous-service dans l'établissement ou dans une zone géographique proche. (contacter la DPE pour informations).

	Enseignant 1	Nom	Prénom		
		Grade	Discipline		
		Etablissement d'exercice / commune			
•	Enseignant 2		Prénom		
		Grade	Discipline		
		Etablissement d'exercice / commune			
	Enseignant 3	Nom	Prénom		
		Grade	Discipline		
		Etablissement d'exercice / commune			
	Fait à	le	Le chef d'établissement		
	Cachet de l'é	établissement	Signature		
	Avis du médecin scolaire				
	Certificat médical du médecin traitant ou hospitalier reçu le :				
	justifiant l'absence d	de l'élève du	au		
□ avis favorable pour une Apad de heure.s par semaine du au au					
avis défavorable - Proposition alternative éventuelle (CNED / PAI) :					
Observation:					
	Signature du médecin scolaire CTD				
	Décision finale de la DSDEN				
	□ L'APAD est accordée dujusqu'au				
	à raison de la				
	à raison de heures par semaine, soit un total de :				
	☐ La demande d'APAD est rejetée pour le motif suivant :				
			Pour l'inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale du Gers et par délégation, La chef de division		

En complément de l'Apad ou si aucun enseignant n'est disponible, la famille et l'établissement peuvent solliciter

l'Adpep



3 r. Fabre d'Eglantine 32000 Auch adpep32@wanadoo.fr tél. 05 62 05 74 33 (Mme Millet)

l'Agejm

5 r. Edouard Lartet

32000 Auch

tél. 05 62 63 16 31

(Mme Teste)



